

accordée au travail opiniâtre et intelligent.

Il est donc de la plus haute importance que ceux qui veulent embrasser cet état de vie se préparent le mieux possible à en affronter les misères et les périls. Et, selon mon humble avis, cette préparation ne saurait se trouver que dans des études complètes, sérieuses et faites avec soin, tout comme celles que l'on exige pour les enfants qui se destinent aux carrières libérales.

Mais, me dira-t-on, vous n'allez pas prétendre qu'il faille avoir fait un cours classique pour entrer dans le commerce ?

Comme nécessité : non. Un marchand peut se passer de cela pour faire une vente, tout autant qu'un médecin n'a pas, à strictement parler, besoin de savoir ce que c'est que le carré de l'hypoténuse pour soigner une fluxion, et de même qu'un avocat peut faire un mémoire de frais sans avoir à s'inspirer dans les églogues de Virgile. Comme nécessité : non ; mais comme utilité : oui. Car, que l'on se lance dans le commerce, dans l'industrie, dans les arts libéraux ou même dans la politique, on n'en sait jamais trop, ces années-ci, et toujours, hélas ! quand on ne réussit pas, c'est qu'on n'en sait pas assez.

Ceux qui aspirent aux professions libérales doivent se soumettre à une longue suite d'études sérieuses et à des épreuves dont la sévérité fait le désespoir des négligents et des paresseux. On veut qu'ils apprennent le latin et le grec, eux-là. Pourquoi ? A coup sûr, pas pour en faire des latinistes et des hellénistes. Ce n'est pas, non plus, pour en faire des guerriers ni des conquérants qu'on exige qu'ils soient au courant de ce que furent Jules César, Annibal, Scipion,

Alexandre ou Thémistocle. Ce n'est pas pour qu'ils deviennent des poètes plus tard qu'on tient à leur faire connaître les œuvres d'Homère, de Virgile et d'Horace. Non ; on veut tout simplement qu'ils soient des gens instruits. Les législateurs ont, paraît-il, trouvé que cette condition était nécessaire pour sauvegarder les intérêts du public qui viendra plus tard se confier à ceux que la Faculté aura reconnus.

Eh, du reste, la nécessité de l'instruction est tellement reconnue partout, qu'il n'y a pas même que dans le service de l'Etat où l'on n'admet plus aujourd'hui un seul ignorant, à moins qu'il... ne soit le député de quelque comté. On fait subir à tous ceux qui se présentent pour obtenir un emploi quelconque dans les bureaux du gouvernement un examen où la variété fantaisiste du questionnaire ferait peut-être le désespoir de plus d'un ministre. Aujourd'hui, un homme, pour devenir copiste ou conducteur de malles, doit être capable de parler de la Révocation de l'Edit de Nantes, de la Guerre des Deux Roses, des causes qui amenèrent le conflit américano-canadien de 1812 ; et, lorsqu'il aura répondu à tout cela, il ne faudra pas qu'il soit surpris si, pour éprouver jusqu'au bout ses connaissances de hauts faits historiques, on lui demande encore qui a été le premier maire de Toronto. Qu'on attende un peu ! Ceux qui aspirent à pouvoir diriger un corps de messagers seront peut-être avant longtemps questionnés minutieusement sur les récents hauts-faits de l'armée anglaise en Afrique.

Pourquoi tout cela ? Un jeune homme peut bien, pourtant, être un excellent copiste ou un fidèle distributeur de lettres postales sans savoir ce qu'était Henri VIII ou en